



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur juridique. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



IMPORTANT TAUX DE SALARIÉS À TEMPS COMPLET



Plus de huit salariés sur dix occupent un emploi à temps complet. Cette proportion est supérieure à celle affichée par le secteur et l'OMPL.



ÉGALITÉ D'ACCÈS AU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Contrairement au secteur, l'emploi à temps partiel concerne autant les hommes que les femmes.

Répartition des salariés par durée du temps travail en 2012

Temps de travail			Ompl
Temps complet	81 %	76 %	68 %
Temps partiel	19 %	24 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %

Répartition des salariés à temps partiel par genre



Dans la branche des études d'huissiers de justice, le taux d'hommes et de femmes à temps partiel est équilibré.



Secteur juridique

Branche professionnelle



Études d'huissiers de justice



PRÉSENCE INÉGALE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Le taux de salariés à temps partiel varie notablement en fonction des régions, entre 9 % et 28 %.

A l'exception d'une région, les autres affichent toutes un taux de salariés à temps partiel de la branche inférieur à celui du secteur.

Taux de salariés à temps partiel par région

Région		
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	22 %	26 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	20 %	26 %
Auvergne, Rhône-Alpes	23 %	28 %
Bourgogne, Franche-Comté	24 %	30 %
Bretagne	19 %	26 %
Centre	20 %	24 %
Corse	23 %	28 %
DOM	9 %	20 %
Île-de-France	14 %	19 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	22 %	28 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	19 %	26 %
Normandie	21 %	26 %
Pays de la Loire	28 %	27 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 %	29 %
Moyenne	19 %	24 %

Source : DADS 2012